



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2024/1696 du 19 juin 2024, retirant l'approbation de la substance active acibenzolar-S-méthyle,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **AZCENZAE***

de la société M. CAZORLA S.L

numéro de dossier n°2024-2182

Considérant le retrait de l'approbation de la substance active acibenzolar-S-méthyle par le règlement d'exécution (UE) 2024/1696 du 19 juin 2024,

Considérant le retrait de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence BION 50 WG (AMM n°9600526),

Considérant en conséquence que les exigences visées à l'article 52 du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 ne sont plus respectées,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré en France, à compter du 10 janvier 2025**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**anses**AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	AZCENZAE	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	M. CAZORLA S.L C/ AIGUETA n°4 17761 CABANES Espagne	
Formulation Contenant	Granulé dispersable (WG)	
	500 g/kg - acibenzolar-S-méthyle	
Produit de référence	Nom commercial	BION 50 WG
	N° AMM	9600526
Numéro d'intrant	090-2017.01	
Numéro de permis	2170579	
Fonction	Stimulation des défenses naturelles	
Gamme d'usage	Professionnel	

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	10/01/2025
Date limite pour la vente et la distribution	10/04/2025
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	10/07/2025

A Maisons-Alfort, le 11/10/2024

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marchéDocuSigned by:
Bertrand BITAUD
33BC435FF8C6444...